

MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

Compte Rendu et Procès-Verbal Conseil Municipal 21 Décembre 2020 à 20h30 Salle Maurice JANETTI – Saint-Pierre

L'an deux mille vingt et le 21 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Maurice JANETTI à Saint-Pierre, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		Р	A. E.	A.	Procuration à			Р	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	Х				GHIPPONI	Anne-Marie	Х			
RUIZ	Arlette	Х				THOUROUDE	Alain	Х			
CHALLIER	Bruno	Х				MURE	Line-Marie	Х			
LECLERC	Caroline	Х		1		PAUTE	Sébastien			Х	
CHAIX	Jacques		H	Х	114	BONESSO	Paul	Х	21000	1177	
FANGUIAIRE	Sandrine	Х				JOURDAN	Éric	Х			. 11
GUEMENE	Françoise		Х		A. RUIZ	GRATTAPAGLIA	Mireille	Х			
SCHILLINGER	Martine	Х				ALCARAZ	Claudine			Х	No. 1
SZYMANSKI	Jean-Pierre	Х				HOURS	Cyrille	Х			
POURRIERE	Denis	Х						15	01	03	

Conseillers municipaux en exercice: 19 Présents (P): 15 Absents excusés (AE): 01 Absents (A): 03

Ouverture de la séance à 20h30 avec 15 membres du CM présents sur 19.



Préalablement, Monsieur le Maire fait procéder à une minute de silence en hommage à Monsieur Valéry GISCARD-D'ESTAING,
Président de la République Française de 1974 à 1981, décédé le 02 décembre 2020.



Monsieur le Maire demande à l'Assemble de bien vouloir rajouter un point à l'ordre du jour, il concerne l'augmentation tarifaire (comme chaque année) de 2 %, des parts communales de l'eau et de l'assainissement.

Le vote pour le compte-rendu est soumis à l'Assemblée :

0-VOTE	POUR : 13	CONTRE: 02	ABSTENTION: 01	
OVOID	10010.13	CONTINE . 02	TIDDILITION. 01	

1 – Secrétaire de séance :

Mme Caroline LECLERC.

2 - Procurations:

Françoise GUEMENE pour Arlette RUIZ

3 - Approbation du précédent compte-rendu :

Le compte-rendu soumis à l'approbation de l'Assemblée concerne le Conseil Municipal du 02 novembre 2020.

Le vote pour le compte-rendu est soumis à l'Assemblée :

1-VOTE	POUR: 16	CONTRE: 00	ABSTENTION: 00

4 – Autorisation donnée au Maire pour lancer les marchés publics des 4 Stations d'Epuration :

Les acquisitions foncières et les études de terrains permettant les configurations d'implantations étant désormais terminées, le Maître d'œuvre va pouvoir procéder à la consultation des entreprises pour la réalisation des 4 stations d'épuration (STEP) sur les hameaux des Bernes, de Boisset, des Bourdas et de Phéline.

Pour information, fin 2020 l'Agence Française pour la Biodiversité a dressé un procès-verbal à l'encontre de la commune pour pollution avérée dans le milieu naturel en sortie de la station des Phélines. C'est une première, mais les services de l'État par le biais de la Police de l'Eau demande la mise aux normes de ces stations depuis 2003.

Les implantations des STEP étant désormais validées, le coût estimé des ouvrages peut être affiné. L'exercice a été réalisé pour les STEP des Bernes et des Bourdas. Pour cette dernière, la réévaluation est estimée à 100 000 €. Les STEP de Boisset et de Phéline sont en cours d'analyse et l'estimation sera rendue le 22/01/2021. In fine, il faut s'attendre à un surcoût d'environ 200 000 à 250 000 € pour les 4 STEP. Une démarche a déjà été engagée auprès du département pour que la subvention au titre de l'exercice 2021 soit consacrée à cette rallonge financière afin que les administrés ne soient pas ou peu sollicités via les factures d'eau. Le montant des subventions actuel avoisine les 80 %.

Au regard des montants prévisionnels il est nécessaire de lancer des marchés publics. Il est donc demandé à l'Assemblée de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire pour le lancement des consultations, et pour tout autre marché en liaison avec la réalisation des 4 STEP :

2-VOTE	POUR: 16	CONTRE: 00	ABSTENTION: 00	

5 – Attribution marché pour la réfection des lits de séchages de la station de Malavallasse :

Pour rappel, il s'agit d'un marché pour le remplacement des drains non conformes des huit lits de séchage des boues de la station d'épuration de Malavalasse. Les anomalies constatées ont pour une grande partie pour origine des problèmes de conception et d'utilisation de matériaux non adaptés. Le diagnostic met en avant que les exploitants successifs n'ont pas pris soin du massif drainant. Ont été notamment relevées les absences de dalle béton et de géotextile séparant le terrain naturel du massif drainant.

Le cabinet GETUDES a été en charge du dépouillement des offres. Trois sociétés ont été consultées. AGROSYLVA, AQUALTER et GUIRAMAND. Les deux premières entreprises ont procédé à une offre commune. Le cabinet GETUDES a rendu les conclusions suivantes :

Valeur technique:

- L'offre AQUALTER est complète et répond au cahier des charges.
- L'offre GUIRAMAND est incomplète. Le devis ne présente pas les matériaux ni les phasages lors des opérations (interface file eau, file boues, ...).

Valeur financière:

- L'offre AQUALTER est cohérente. Elle répond au cahier des charges. Elle est de 37 386,43 € HT.
- L'offre GUIRAMAND ne correspond pas au DPGF fourni à la consultation. Par ailleurs certains postes semblent sous-évalués. Elle est de 25 462,81 € HT.

Le cabinet GETUDES recommande l'offre plus chère du Groupement AQUALTER, AGROSYLVA et MASSET TP. Selon l'analyse elle garantit la meilleure proposition pour cette opération.

L'attribution du marché au groupement AQUALTER pour un montant de 37 386,43 E HT est proposée à l'Assemblée :

3-VOTE POUR: 16 CONTRE: 00 ABSTENTION: 00

6 - Cession Domaine Public aux Maurras parcelle DP 86 à Madame Doriane RENAUT :

Madame RENAUT s'est portée acquéreuse d'une maison cadastrée AK 86 au Hameau des Maurras. Celle-ci possède une véranda d'une surface comprise en 15 et 20 m² construite sur le Domaine Public. L'opération de cession, tout comme celles réalisées ces dernières années, rentre dans les dispositions du Code de la Voirie Routière (art. L141-3) et du Code Rural (art. L161-1).

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de Madame RENAUT. Les services des Domaines seront saisis afin de fixer le prix de vente de la parcelle. Il est demandé à l'Assemblée de permettre à Monsieur le Maire d'engager les démarches pour les opérations de cession :

4-VOTE POUR: 16 CONTRE: 00 ABSTENTION: 00

7 – Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs :

L'exécutif de la collectivité territoriale peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédit ouverts aux budgets de l'exercice précédent sur autorisation de l'organe délibérant.

BUDGET PRINCIPAL	BP 2020 Crédits Ouverts	BP 2021 Ouverture de Crédits
Chapitre 20 Immobilisations Incorporelles	100 000,00 €	25 000,00 €
Chapitre 21 Immobilisations Corporelles	434 000,00 €	108 500,00 €
Chapitre 23 Immobilisations en Cours	384 428,72 €	96 107,18 €
BUDGET ANNEXE EAU et ASSAINISSEMENT	BP 2020 Crédits Ouverts	BP 2021 Ouverture de Crédits
Chapitre 20 Immobilisations Incorporelles	155 000,00€	38 750,00 €
Chapitre 21 Immobilisations Corporelles	210 000,00 €	52 500,00 €
Chapitre 23 Immobilisations en Cours	2 174 626,04 €	543 365,51 €

5-VOTE	POUR : 16	CONTRE: 00	ABSTENTION: 00	

8 – Convention de groupement de commande pour cabinet GETUDES :

La commune de Rians a demandé à chacune des communes de bien vouloir délibérer sur une prestation de suivi par la société GETUDES des contrats de l'eau et de l'assainissement. La commune de Saint-Julien a délibéré sur ce point le 22/11/2019. Cette demande ayant été récemment formulée par la commune de Rians, elle a été inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Il n'y aura par conséquent pas de vote.

9 - Avenant tarif 2021 - Convention AIST83/Commune de Saint-Julien :

Les tarifications restent inchangées depuis 2020. Il est demandé à l'Assemblée de permettre le renouvellement de la convention avec l'AIST.

Le vote est soumis à l'Assemblée :

				_
6-VOTE	POUR: 16	CONTRE: 00	ABSTENTION: 00	

10 - Révision des prix de l'ODEL VAR:

Selon la révision des prix soumise à l'Assemblée par l'ODEL, les tarifications applicables au 01/09/2020 se traduisent par :

- Prix des mercredis et vacances :

30,01 € au lieu des 29,39 €.

Prix des mercredis ½ journée :

27,51 € au lieu des 26,77 €.

Le vote est soumis à l'Assemblée :

7-VOTE	POUR: 16	CONTRE: 00	ABSTENTION: 00
/-VOIE	POUK : 10	CONTRE: 00	ABSTENTION: 00

11 – Restauration de l'Aqueduc de Malaurie – Appel à commune volontaire du PNRV :

Cet ouvrage d'art fait partie de l'Ancien Canal du Verdon (ou Canal d'Aix). Appartenant désormais à la Commune suite à rétrocession par la Société du Canal de Provence, la structure présente des dérangements dans l'appareillage des voûtes du pont auquel il est urgent de remédier pour conserver l'aqueduc mais aussi pour sécuriser celui-ci. C'est en effet un lieu très prisé des randonneurs.

Cette opération a été retenue dans le cadre de l'appel à projet du Parc du Verdon pour 2021. L'accompagnement du PNRV porte sur l'aide à la définition du projet, le choix du maître d'œuvre pour l'établissement du diagnostic et le suivi des travaux, la recherche de financement, la rédaction des demandes de subventions et la conception de supports de valorisation.

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer pour ce partenariat :

-	8-VOTE	POUR: 16	CONTRE: 00	ABSTENTION: 00

12 - Loyers du SIDEVAR et de l'Auberge communale - Disposition dues au confinement :

Pour ce qui concerne le loyer du Siège du SIDEVAR, il est proposé de le reporter en 2021. Si le syndicat retrouve une santé financière au sortir de la crise, il pourra s'acquitter de celui-ci.

Monsieur le Maire, Président du SIDEVAR, ainsi que Sandrine FANGUIAIRE, déléguée au SIDEVAR, ne prennent pas part au vote et quittent l'Assemblée. Monsieur Jacques CHAIX, délégué suppléant, n'est pas présent et n'a pas donné de pouvoir.

9-VOTE POUR: 13 CONTRE: 01 ABSTENTION: 00

Pour ce qui concerne le loyer de l'Auberge du Montagnier, il est proposé comme pour le premier confinement de suspendre les loyers de Novembre et Décembre 2020.

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer :

10-VOTE POUR: 14 CONTRE: 02 ABSTENTION: 00

13 - Transferts de Pouvoirs de Police du Maire au Président de la CCPV :

Monsieur le Maire propose que l'assemblée refuse le transfert de l'ensemble des Pouvoir de Police qui peuvent, compte-tenu des compétences communautaires, être transmises au Président de la CCPV. Les modèles d'Arrêtés à prendre ont été communiqués par la Direction de la CCPV pour les domaines concernés, à savoir :

- SPANC,
- Ordures Ménagères,
- Aire d'accueil des gens du voyage,
- Circulation et stationnement,
- Stationnement des taxis,
- Habitat.

Le vote est soumis à l'Assemblée :

44 ***			\$ 2200000000000000000000000000000000000
11-VOTE	POUR : 16	CONTRE: 00	ABSTENTION: 00

Ce point sera décliné en Arrêtés, il n'y aura par conséquent pas de Délibération du Conseil pour notifier le refus.

14 – Conditions de mise en œuvre des fonds de concours de la CCPV :

Le fonds de concours est un soutien financier communautaire auprès des communes sur les opérations d'investissement sur - les travaux de voirie, d'aménagement des espaces publics, sur le patrimoine bâti des communes - acquisitions foncières - études d'aménagement - acquisitions d'engins - travaux d'eau et d'assainissement.

Cette aide ne peut excéder 50 % du montant total de l'autofinancement. Elle représente un montant de 548 000 € pour l'ensemble des communes répartis en fonction des strates de population. Pour Saint-Julien-le-Montagnier cela représente 55 000 €.

Il est demandé à l'Assemblée de délibérer sur les modalités de mise en place des fonds de concours de la CCPV pour les communes du territoire Provence Verdon. La somme de 55 000 € sera allouée à notre commune.

10 110/00	DOLLD 10	CONTERT OF	1 D GETTA TOTAL OR
12-VOTE	POUR: 16	CONTRE: 00	ABSTENTION: 00

15 – Suppression de la Caisse des Ecoles :

Il s'agit de la phase finale de la démarche engagée en 2017 par la municipalité. Cette procédure requière l'absence de toute exécution du budget primitif. Depuis 2018 aucun mandat, ni titre, n'a été émis. Par conséquent, comme indiqué dans le courriel du Chef de Pôle Contrôle Budgétaire et Fiscal en date du 24 novembre 2020, la commune est tout à fait fondée à supprimer le budget de la Caisse des Ecoles.

Il est demandé aux membres du Conseil de délibérer.

13-VOTE	POUR: 16	CONTRE: 00	ABSTENTION: 00	

16 - Arrêté de la Procédure d'enregistrement des meublés :

Cette délibération doit autoriser le Maire à proposer au Préfet l'instauration d'un régime d'autorisation de changement d'usage des locaux d'habitation. Cette procédure permettra le contrôle de locations de meublés non déclarés et qui échappent à ce jour à tout contrôle.

La mise en ligne sur des plateformes telles que AIRBNB, HOMEWAY, ... nécessitera désormais l'obtention d'un numéro d'enregistrement délivré par la commune. Sans celui-ci, il ne sera plus possible d'être en visibilité sur les sites promotionnels.

Pour information, à Saint-Julien sur 2020, pour la plateforme AIRBNB/VRBO, appariassent 48 locations de meublés destinés à une clientèle de tourisme alors que seulement 17 locations sont identifiées sur la base de la taxe de séjour. Sur cette seule plateforme, plus de 20 loueurs ne s'acquittent a priori pas de la taxe de séjour.

Il est proposé de délibérer pour la mise en place de la procédure d'enregistrement des meublés.

14-VOTE	POUR: 16	CONTRE: 00	ABSTENTION: 00
11 1012	10010.10	COLLIED . OO	TIBBIET TION . OU

<u>17 – Servitudes de tréfond et de passage sur parcelles communales BS1 et BS5 au profit de Monsieur MENUT :</u>

Suite à construction de hangars aux toitures équipées de panneaux photovoltaïques il est nécessaire pour le raccordement au réseau de créer des servitudes de passage et de tréfond pour l'implantation et l'exploitation des réseaux électriques afférents.

Ces servitudes sur les parcelles BS1 et BS5 seront à la charge du pétitionnaire (géomètre et notaire).

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'aboutissement de cette opération foncière :

15-VOTE POUR: 16	CONTRE: 00	ABSTENTION: 00	
------------------	------------	----------------	--

18 - Valeur surtaxe 2021 eau et Assainissement :

Comme chaque année, l'augmentation proposée est de 2 % sur les parts communales de l'eau et de l'assainissement et est répercutée sur les abonnements mais aussi sur l'ensemble des tranches de consommation. Elle est nécessaire pour un budget annexe qui doit faire face à des dépenses occasionnées par les travaux de maintenance des réseaux mais aussi pour les investissements à venir nécessaires pour la pérennité des réseaux.

Le tableau ci-dessus montre l'impact sur l'abonnement et sur les tranches de consommation d'eau :

	Tarifs 2020 (€)	Augmentation 2%	Tarifs 2021 (€)
EAU Abonnement	42,301848	0,8460	43,1479
Tranche de 0 à 30 m³/an	0,713898	0,0143	0,7282
Tranche de 31 à 100 m³/an	0,503982	0,0101	0,5141
Tranche de + 100 m³/an	0,545802	0,0109	0,5567
ASSAINISSEMENT Abonnement	19,706808	0,3941	20,1009
Tranche de 0 à 30 m³/an	0,189618	0,0038	0,1934
Tranche de 31 à 100 m³/an	0,31824	0,0064	0,3246
Tranche de + 100 m³/an	0,247146	0,0049	0,2521

Il est donc proposé à l'Assemblée de délibérer pour une augmentation de 2 % :

16-VOTE	POUR: 16	CONTRE: 00	ABSTENTION: 00
---------	----------	------------	----------------

11- Divers :

- Suite au constat de pollution environnementale par la station d'épuration des Phélines, A. THOUROUDE élu présent lors de l'inspection a été entendu en audience par l'Agence de la Biodiversité.
- C. HOURS informe que le nouvel espace VTT est en cours de finalisation. Le balisage sera mis en œuvre pour le premier trimestre 2021 côté varois.
- M. le Maire informe l'assemblée que l'ADAPEI a émis le souhait de se porter acquéreuse des murs de la Maison de Retraite. Pour la bonne information de tous, une première réunion a été provoquée le 06 Novembre à La Valette pour évoquer une stratégie vis-à-vis des malfaçons constatées sur l'ouvrage neuf afin d'activer les garanties décennales. C'est lors de cette réunion que l'ADAPEI a fait valoir son intention de racheter les murs en procédant à une présentation de diagnostics techniques à charge contre la Mairie propriétaire du bien. Suite à cela un courrier a été adressé au Directeur d l'ADAPEI en expliquant que la commune n'appréciait pas cette démarche de dévalorisation de son bien au regard d'une estimation de prix de vente. Pour information, des travaux sont urgents à réaliser, il s'agit des toits terrasses et des deux armoires électriques de distribution de force du bâtiment dont les montants devraient avoisiner les 200 000 à 250 000 €. Des subventions ont été demandées auprès de l'Etat pour alléger la facture à venir.

- C. HOURS demande qu'une note de synthèse des points abordés en CM soit transmise préalablement. M. le Maire indique qu'à ce jour, matériellement, il n'est pas possible pour les services de produire celle-ci. Il n'y a pas d'obligation légale à le faire. Compte tenu de cela, les points abordés en CM sont systématiquement développés afin que le vote se fasse en pleine connaissance des éléments.
- C. HOURS demande où en sommes-nous pour le poste de DGS. Monsieur le Maire précise que l'analyse des CV retenues en juillet est à l'étude, et qu'au besoin une relance de candidature sera faite. A noter la difficulté d'ordre général de trouver des postulants.
- C. HOURS demande si les commissions ont été mises en place. M. le Maire évoque les difficultés de rencontre compte tenu des mesures COVID, ainsi que des priorités données à d'autres obligations.
- C. HOURS, demande où en est le PLU. M. le Maire répond que celui-ci sera relancé courant premier trimestre et que les exigences des services de l'Etat seront maintenues. Les restrictions en matière de zones constructibles doivent être encore accentuées. Une réunion de travail sera faite en ce sens avec les membres du CM. Un nouveau PADD sera probablement à redéposer avant d'arrêter à nouveau le PLU.
- C. HOURS demande si le plan de financement a été ajusté suite à la présentation faite par le PNRV pour Saint-Julien Plage. M. le Maire indique que cela a été fait.
- C. HOURS demande ce qui sera fait à la piscine. M. le Maire indique qu'un diagnostic technique va être réalisé. Il permettra de connaître la hauteur des investissements à engager pour une remise en état.
- C. HOURS informe l'assemblée que lors de la réunion à laquelle il a participé à la CCPV, il y a des possibilités de subventions, notamment en ce qui concerne les rénovations énergétiques. Monsieur le Maire informe que des dossiers ont déjà été déposés en ce sens pour certaines subventions.

La séance est levée à 23h50.

Le Maire, E. HUGOU

